

Témoignage

Présenté à
La commission des institutions
De l’assemblée nationale

Consultation générale sur
Le projet de loi n° 94

Ferid Chikhi
18 Janvier 2011

Commission des institutions
De l’assemblée nationale

Plan

Introduction – Présentation

Présentation de l'auteur
Résumé
Exposé général

L'Islam V/o l'Islamisme

Les stratégies de visibilité et d'utilisation des failles légales
La stratégie de la provocation
La stratégie de l'occupation des espaces publics
Processus d'infiltration (entrisme) et les groupes porteurs

Conclusion

Ferid Chikhi
18 Janvier 2011

Commission des institutions
De l'assemblée nationale

**«La tolérance a des limites lorsque
Les intolérants se qualifient de victimes»**

Glossaire : Al Oumma Al Awssat – Amalgame - Communauté des justes - Daawa Islamia – Dar Essilm / Dar el Harb - Extrémiste - Fondamentaliste - Intégrisme - Internationale Islamiste - Islamisme - Islamophobie - Menace sur la démocratie - Stigmatisation - Victimisation -

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Bonsoir,

Présentation de l'auteur

Je m'appelle Ferid Chikhi. Je suis arrivé au Québec en 2001. Je réside sur la rive sud de Montréal. Je m'intéresse à la chose politique mais je n'en fais plus depuis mon arrivée au Québec.

Le contenu de mon propos est un témoignage subdivisé en un résumé des principaux points que je développerai pour essayer de distinguer quelques effets du projet de loi 94 sur d'un côté l'Islam et les musulmans et de l'autre côté l'Islamisme et les islamistes tout en faisant la différence entre les deux.

Ma venue au Québec a été motivée notamment par trois raisons majeures.

1. La 1^{ère} est la Liberté dans laquelle il baigne ainsi que ses citoyens.
2. La 2nd est la place du citoyen, sa sécurité et sa protection par les institutions.
3. La 3^{ième} est à partie double "la langue française associée aux valeurs d'égalité".

Avant de poursuivre je tiens à souligner que je suis ici à titre personnel. Je ne représente ni groupe, ni association, ni communauté. Je suis de confession musulmane et comme le recommande cette religion à ses pratiquants je dénie le droit à quiconque de me représenter et de parler en mon nom, sans me consulter, tout simplement parce que je suis musulman, par contre en tant que citoyen du Québec et du Canada et selon la législation en vigueur, j'ai donné mandat à des élus à tous les niveaux institutionnels pour me représenter.

Résumé,

En lisant le projet de loi 94, et selon ma perception, je me suis demandé entre autres, si cette future loi deviendra réellement un instrument privilégié pour répondre avec objectivité aux demandes que formuleront les individus alors que celles-ci touchent aux fondements même du projet de société que développe le Québec depuis au moins 40 ans ?

Il faut dire que j'ai été surpris d'observer que des représentants d'organisations pseudo-religieuses sont venus revendiquer des accommodements au nom de leur idéologie sous couvert de la religion et de leur soi-disant position sociale. Certains ont été jusqu'à rejeter ce projet de loi parce qu'il porterait atteinte à la communauté musulmane du Québec. Mieux encore je déplore qu'ils aient eu l'écoute de votre honorable institution au nom de la tolérance.

Je m'interroge aussi sur le fait que si, dans certaines situations, en lien avec des cas particuliers tels que ceux relatifs aux adaptations que l'on accorde à des personnes handicapés et à certains allophones, il est possible d'ouvrir la porte à des considérations d'ordre politique sous le couvert religieux et à faire occuper le temps précieux des employeurs et de leurs gestionnaires à discuter de choses qu'ils ignorent, surtout s'agissant de ce lien très tenu entre la religion musulmane et l'islam politique ? De prime abord je crois qu'en la matière les résultats seront peu probants.

Exposé général

Ce qui motive mon témoignage c'est aussi le fait que beaucoup d'intervenants parmi ceux qui sont passés devant vous ont ciblé et ciblent encore et en particulier l'Islam alors qu'ils n'y ont rien compris parce qu'ils font l'amalgame avec l'Islamisme. J'ai trouvé cela tout à fait déplacé.

J'ai essayé de comprendre leur motivation et je sais quelque part que c'est en raison de ce qu'ils ressentent lorsque des demandes de locaux, d'ajustements horaires pour la prière, d'alimentation Halal qui n'a rien à voir avec le Kacher, de séparation des enfants en fonction de leur sexe, etc. sont formulées par des personnes alors même que des principes en Islam les ont déjà adaptés et encadrés. Je qualifierais ces interventions d'épidermiques.

Il faut comprendre que ce ne sont pas tous les musulmans qui en sont les auteurs mais bel et bien quelques individus, militants de groupes islamistes. La conséquence est la stigmatisation de tout ce qui est musulman.

L'Islam V/o l'Islamisme

En tant que **musulman** je tiens à souligner selon ma compréhension et mes connaissances que

- 1) **L'Islam** n'est pas fondé sur seulement les **cinq principes ou piliers** et sur les **quatre principaux rites** qui ont guidés des millions d'individus à vivre depuis **14 siècles** leur foi et leur spiritualité avec des hauts et des bas, de la faiblesse suivie d'instantants de bravoure et de courage, des moments de précarité et d'autres d'abondance, des moments de noirceur et d'autres de clarté. Et c'est en particulier en raison de ces rites et de la compréhension de ces principes qu'il est pratiquement impossible d'avoir

une représentation unique, uniforme et cohérente. Mais retenons que pour tous les musulmans

2) **L'islam est à la fois** spiritualité, sentiment, attention portée au voisin et à toute la communauté sans distinction de race ou même de religion, de temporalité, de respect de la nature...

Sur un plan historique nous pensions que cette tendance à l'expansionnisme est venue à son terme à la fin du 17^{ième} siècle avec la chute de l'empire Ottoman. Mais voilà que des individus, **les fous de Dieu** mais en fait pas si fou qu'on le pense veulent en user comme idéologie.

3) **L'Islamisme** et ses militants

- font référence, et toujours hors contexte, à des versets coraniques qui prêchent l'embrigadement et l'endoctrinement de plus en plus de citoyens des pays où ils s'implantent et de violence contre les athées et les pratiquants des autres religions.
- Lorsque cela ne les arrangent pas ils crient à l'islamophobie et se projettent en victimes. En fait, ce ne sont pas les hommes qui le font ce sont leurs femmes qui sont poussées en avant pour défricher le terrain et les hommes restent en soutien. C'est faire preuve de lâcheté mais ça fait partie de leur stratégie

Nous sommes **au début du 21^{ième} siècle** et la propagation de l'Islam politique au Canada en général et au Québec en particulier se poursuit mettant en danger les équilibres que nous pensions stabilisés. L'enjeu est à la fois **Stratégique** et **Opérationnel** - avec les pseudos associations communautaires de bienfaisance islamiques sous couvert de la réponse aux besoins des musulmans. Or les musulmans du Québec n'ont jamais formulé une telle demande.

Vous les élus en tant que représentant des citoyens vous devez savoir que

- **Les islamistes**, contrairement aux musulmans, disent que le **Canada** tout entier et le **Québec** en particulier sont des territoires vulnérables, au plan institutionnel et légal, de tous les pays occidentaux. Il faut l'occuper tant que leurs lois sont ouvertes. **Ils sont environ 1500 au Québec.**
- **Les musulmans** pour ce qui les concernent préfèrent œuvrer pour l'établissement de la « **communauté du milieu** » (**al oumma-al-wassat**), celle qui se situe par définition loin de tout extrême ou à équidistance des positions extrêmes. «**Al oumma-al-wassat** » c'est également «**la communauté des justes**». **Nous sommes plus de 100.000.**

A titre indicatif, je me suis posé la question à savoir : **la solution réside-t-elle vraiment et entre autres dans les dispositions de l'article 7 ; dans**

tous les autres qui composent cette loi ? Ma réponse par anticipation est négative.

Parce que accorder, en la matière, le pouvoir discrétionnaire aux gestionnaires c'est la porte ouverte à la discrimination, à l'arbitraire et à l'exclusion. (*Personne n'ignore qu'en Islam et comme je le soulignais précédemment il existe 4 rites différents sans compter le schisme*). Ceci démontre on ne peut mieux que la bonne mesure n'a pas été correctement évaluée car le jeu sera fortement défavorable aux employeurs face aux actes des militants islamistes.

La discrimination n'en sera que plus fortement ressentie par les musulmans, qui de leur côté dénonceront la stigmatisation qu'ils subissent.

En conclusion

Les stratégies déployées par les tenants de l'islam politique font que le projet de loi 94, et je vous le recommande fortement, doit, verrouiller les moindres failles qui pourraient être favorables à la présence des signes ostentatoires dans les espaces publics, je dis bien espaces publics, les services publics et para publics.

Son contenu doit circonscrire les accommodements aux seuls ajustements et adaptations nécessaires et suffisants dans le cadre des valeurs de partage et de reconnaissance des uns par les autres sans que la religion n'interfère. Il faut ajouter que cela ne doit en aucune manière porter préjudice aux capacités de productivité des employés et des organisations. C'est en étant ferme que le législateur aidera les gestionnaires à faire les choix éclairés qui éviteront de créer des conflits et des litiges dont le Québec n'a pas besoin. Il aidera aussi à ne plus faire l'amalgame entre les musulmans et les islamistes.

Pour terminer, même si cela paraît paradoxale, sachant que les perspectives de faire passer cette loi sont plus fortes que celles de la mettre à la trappe, il me semble que c'est là une opportunité unique de réfléchir sérieusement, penser, considérer avec attention et produire une véritable charte de la laïcité – sans ouverture - qui aura le loisir de formaliser de vraies balises autour de son triptyque consensuel :

- Respect des libertés individuelles
- Pas d'opposition face aux religions, mais plutôt aux cléricatismes sous toutes leurs formes
- Liberté pour les religions de s'organiser comme elles le souhaitent sans imposer quoique soit à leurs fidèles et loin des espaces publics.

Et j'ajouterais de distinguer entre les pratiques religieuses et l'utilisation des religions à des fins politiques.

Merci de votre attention.